

## Résumé

Programme de doctorat en psychologie

Mars 2019

### Description sommaire du programme

Ce programme s'adresse aux personnes qui désirent exercer la profession de psychologue. Il vise à former des praticiennes et des praticiens qui mettront leurs compétences au service de personnes, de groupes ou d'organisations aux prises avec des problèmes complexes et qui, en outre, contribueront au développement des pratiques professionnelles en sciences humaines.

Le programme de D.Ps. figure à la liste des diplômes donnant accès au permis de l'OPQ. Conséquemment, ce programme est développé et mis en œuvre pour satisfaire toutes les normes et les critères exigés par l'Ordre des Psychologues du Québec (OPQ). Le programme est donc soumis à l'évaluation de l'OPQ. Il s'agit d'un processus par lequel le programme est évalué de façon exhaustive tous les cinq ans et sur une base continue par le biais de rapports annuels ou de rapports périodiques produits par le programme.

Le programme D.Ps. propose quatre cheminements. Trois d'entre eux s'adressent aux personnes qui ont complété un baccalauréat en psychologie et qui désirent se préparer à l'exercice de la profession de psychologue :

- un cheminement Psychologie clinique;
- un cheminement Intervention en enfance et en adolescence;
- un cheminement Psychologie organisationnelle.

Le quatrième cheminement est le cheminement pour psychologues en exercice. Ce cheminement s'adresse à des personnes qui détiennent une maîtrise en psychologie, qui sont déjà membres de l'OPQ et qui désirent se perfectionner dans leur domaine de compétence en complétant le doctorat.

Le programme de D.Ps. comporte 120 crédits qui sont soit des activités obligatoires de programme, soit des activités obligatoires de cheminement ou des activités à options par cheminement.

Les objectifs de la formation visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

de développer des compétences requises dans les domaines suivants :

- la relation interpersonnelle : établir et maintenir une relation thérapeutique ou de travail auprès d'un individu, d'un groupe ou d'une organisation;

- l'évaluation : à partir d'une ou de différentes méthodes d'évaluation appropriées, analyser un problème, le décrire, le conceptualiser et en présenter sa compréhension au client ou système- client;
- l'intervention et la consultation : gérer un processus d'intervention ou de consultation auprès d'un client ou d'un système-client;
- l'éthique et la déontologie : procéder à une délibération éthique qui consiste à soupeser les conséquences des décisions professionnelles à la lumière de valeurs professionnelles et des règles de déontologie de la profession;
- la gestion : gérer les activités liées à la promotion, à la direction , à l'organisation et au contrôle les services offerts et rendus à des clients;
- la supervision : superviser des activités professionnelles et gérer une relation orientée vers le développement de compétences;
- la recherche : utiliser et conduire des recherches sur ou utiles à l'intervention dans le respect des bases scientifiques de la discipline.

### Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme de doctorat en psychologie (D.Ps.) respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la Politique d'évaluation périodique des programmes. Les personnes suivantes constituaient le comité :

- Véronique Parent ..... Présidente du CÉP, Professeure au doctorat en psychologie, cheminement intervention en enfance et en adolescence
- Lise Gagnon ..... Professeure au doctorat en psychologie, cheminement psychologie clinique
- Gabriel Grenier-Melançon ..... Chargé de cours au doctorat en psychologie, cheminement psychologie clinique
- France Jutras ..... Professeure en pédagogie, membre externe
- Catherine Laurier..... Chargée de cours au doctorat en psychologie, cheminement intervention en enfance et en adolescence
- Sara Letellier-Grenon ..... Étudiante au doctorat en psychologie (D.Ps.), cheminement intervention en enfance et en adolescence
- Marie Malo..... Professeure au doctorat en psychologie, cheminement psychologie organisationnelle
- Roxane Meilleur ..... Étudiante au doctorat en psychologie (Ph.D.), cheminement psychologie organisationnelle
- Francine Roy..... Professeure au doctorat en psychologie, cheminement psychologie organisationnelle

## Contexte

Le projet de doctorat en psychologie a été déposé en octobre 2000, dans une perspective de continuité avec le programme de maîtrise en psychologie des relations humaines qui était alors le programme permettant l'accès à l'OPQ. Le projet de nouveau programme de doctorat professionnel prenait appui sur le modèle de Gibbons (1998) qui suggérait une adaptation de l'enseignement supérieur au besoin du nouveau siècle, en insistant sur le savoir produit dans un contexte d'application. Le projet de programme s'appuyait également sur les positions des deux plus importants organismes professionnels dans le domaine de la psychologie au Québec, soit la Société canadienne de psychologie et l'Ordre des psychologues du Québec. Sommairement, ces deux instances faisaient alors respectivement valoir l'importance d'un doctorat professionnel comme exigence minimale à la profession de psychologue. Dans son projet (OPQ, 1999), l'ordre suggérait un tronc commun de huit domaines de compétences que tout psychologue devrait posséder pour pratiquer cette profession au Québec : relation interpersonnelle, évaluation, intervention, recherche, éthique et déontologie, consultation, gestion, et supervision. L'acquisition de compétences rattachées à des domaines était privilégiée dans un contexte de diversité favorisant la formation de généralistes plutôt que de spécialistes. Il était recommandé d'aborder chacun des domaines de compétences en fonction de sa pertinence dans la formation de futures professionnelles ou futurs professionnels.

La programme a alors été conçu, sur une base de 120 crédits, de sorte à fournir une formation professionnelle en psychologie visant à former des psychologues généralistes, tel que recommandé par l'OPQ, tout en permettant à l'étudiant de choisir un champ de spécialité, soit dans le domaine de la santé ou soit dans le domaine de la diversité culturelle; domaines ici retenus considérant leur pertinence et importance sur le plan social. Le programme a officiellement été implanté en septembre 2002.

En septembre 2003, un cheminement pour psychologues en exercice a été implanté. À la suite de la mise en place du programme de D.Ps., amorcé en septembre 2002, le Département a été sollicité par différentes instances employant des psychologues, mais plus particulièrement par le Service correctionnel du Canada, pour créer un cheminement de perfectionnement s'adressant à des psychologues qui exerçaient déjà leur profession avec un diplôme de deuxième cycle et qui souhaitaient acquérir les nouvelles compétences préconisées par l'OPQ.

En 2007, le contenu des activités pédagogiques du programme a été modifié progressivement afin de répondre le plus adéquatement possible aux exigences de la profession et de bénéficier de façon optimale des nouvelles ressources professorales. Une formation de base en psychométrie et en psychopharmacologie a été ajoutée à l'offre de cours. Le coaching a été introduit officiellement dans le programme et un cours en sélection du personnel a été rendu obligatoire dans le profil d'intervention auprès des organisations. Ce profil a également été renommé : profil en psychologie organisationnelle.

En 2008, un nouveau cheminement a été créé. Le développement du cheminement s'inscrit alors dans le contexte général des démarches et débats ayant entouré le changement du règlement sur les diplômes donnant accès à la profession de psychologue. En fait, la demande faite par l'OPQ en 2000 d'exiger le doctorat comme seuil minimal de formation donnant accès à la profession n'a pas eu de réponse de la part de l'Office des professions avant 2006. Avant de donner son aval définitif, le Conseil des ministres du Québec, par le biais de l'Office des professions, a demandé à ce que chaque université s'engage à résoudre deux difficultés en lien avec cette demande : 1-pour contrer la crainte qu'il y ait à moyen terme une pénurie de psychologues, que chaque université montre clairement comment elle fera en sorte de rendre la profession plus accessible; 2- pour s'assurer que la formation des psychologues ne soit pas trop longue,

que chaque université explique comment elle entend maintenir la durée de cette formation dans des limites qui s'approchent de six ans au total, incluant le baccalauréat et le doctorat. Sur les bases des réponses fournies par les différentes universités, les instances gouvernementales ont finalement approuvé le règlement précisant qu'un programme de troisième cycle était maintenant nécessaire à la pratique de la psychologie en juillet 2006. En février 2007, le Département de psychologie et le rectorat se sont officiellement engagés, pour contribuer à résoudre la première difficulté, à hausser de 20 à 30 le contingentement du programme de D.Ps., et ce, par la création d'un nouveau cheminement offert au Campus de Longueuil et orienté vers l'intervention auprès des enfants et des adolescents dans leurs milieux de vie.

Depuis 2008, les principaux changements apportés au programme sont de l'ordre de l'ajout et du retrait de certaines activités pédagogiques. Le rapport d'autoévaluation en dresse un portrait très détaillé.

### La visite des experts (janvier 2018)

La visite des experts externes s'est déroulée les 30 et 31 janvier 2018. L'évaluation externe a été réalisée par Messieurs Charles M. Morin et Jean-Sébastien Boudrias. Monsieur Charles M. Morin est professeur titulaire à l'Université Laval. Sa spécialité est la psychologie clinique, incluant la thérapie cognitive comportementale et les troubles du sommeil. Monsieur Jean-Sébastien Boudrias, quant à lui, est professeur titulaire à l'Université de Montréal. Sa spécialité est la psychologie du travail et des organisations, y compris la santé psychologique au travail et l'évaluation du potentiel et des compétences.

Les experts externes ont déposé leurs rapports d'évaluation en février 2018, à l'intérieur desquels ils ont formulé des recommandations pertinentes et appuyées par l'ensemble des données recueillies. La majorité de ces recommandations sont reportées à l'intérieur de la section suivante « Recommandations ».

### Le rapport final d'évaluation (avril 2018)

À la lumière des informations recueillies et des consultations menées, les recommandations suivantes ont été formulées.

#### Axe 1 : Durée des études

- R. 1 Parcours des études : Le CÉP recommande que le Comité de mise en œuvre des recommandations assure, d'ici mars 2019, la définition d'un nouveau parcours des études favorable à la diplomation dans un délai optimal, à l'intérieur duquel les activités pédagogiques seront revues et remaniées de manière à inclure des sessions d'été. Le CÉP recommande que ce parcours inclue notamment la possibilité de réaliser l'internat sur une année à temps plein.

#### Axe 2 : Développement de la compétence *Recherche*

- R. 2 Objectifs de formation en regard de la compétence Recherche : Le CÉP recommande que le Comité de mise en œuvre des recommandations veille, d'ici juin 2018, à ce que soient définis clairement et explicitement les objectifs de formation du programme de D.Ps. en regard de la compétence

Recherche, en prenant soin de distinguer ces objectifs de ceux du programme de Ph.D. ainsi qu'en tenant compte des exigences de l'OPQ et celles des autres programmes de D.Ps du réseau universitaire québécois.

- R.3 Type de recherche, format et balises de la production de fin d'études : Le CÉP recommande que le Comité de mise en œuvre des recommandations réalise, d'ici juin 2018, la révision du type de recherche permis (empirique ou autre) et du format actuel de la production de fin d'études et propose une définition claire et opérationnalisée de ses balises en fonction des objectifs de formation redéfinis (recommandation 2), de manière à la distinguer d'une thèse de Ph.D. et à mieux s'arrimer aux exigences des autres programmes de D.Ps. du réseau universitaire québécois.
- R.4 Activités de formation et d'encadrement pour soutenir le développement de la compétence Recherche : Le CÉP recommande que le Comité de mise en œuvre des recommandations veille, d'ici juin 2019, à la révision des orientations à donner aux activités de formation et d'encadrement visant à soutenir le développement de la compétence Recherche.
- R.5 Évaluation de la compétence Recherche : Le CÉP recommande que le Comité de mise en œuvre des recommandations veille, d'ici juin 2019, à la révision des modalités d'évaluation de la compétence Recherche, y compris la portion Recherche de l'examen général.

### Axe 3 : Admission

- R.6 Critères et processus de sélection : Le CÉP recommande que le comité mandaté par l'Assemblée professorale poursuive, d'ici juin 2024, ses travaux pour la révision, l'implantation et l'évaluation des profils recherchés chez les candidats et du processus de sélection, en étendant ces travaux au cheminement pour psychologues en exercice et en s'assurant d'arrimer les profils recherchés avec les objectifs révisés du programme.

### Axe 4 : Ressources humaines

- R.7 Ratio professeurs/étudiants : Le CÉP recommande le remplacement de 4 postes (vacants ou comblés par anticipation) d'ici 2020 et la réduction de la capacité d'accueil pour 2 ans.

### Axe 5 : Gestion du programme et mécanismes de circulation et de diffusion de l'information

- R.8 Processus de gestion : Le CÉP recommande que l'Assemblée professorale mandate un comité chargé de réaliser d'ici juin 2020, avec l'aide d'une ressource externe spécialisée, une évaluation en profondeur de la gestion du programme de D.Ps.
- R.9 Encadrement du personnel enseignant : Le CÉP recommande que l'Assemblée professorale mandate un comité chargé de réaliser, d'ici juin 2021, la révision et l'implantation de mécanismes à privilégier afin de sensibiliser le personnel enseignant à l'approche-programme.
- R.10 Comité de programme et mécanismes d'information : Le CÉP recommande que la direction du Département s'assure du maintien du Comité de programme, récemment réactivé.
- R.11 Diffusion du programme : Le CÉP recommande que le Comité de mise en œuvre des recommandations procède à la mise à jour et l'uniformisation des informations diffusées pour décrire et promouvoir le programme de D.Ps.

### Axe 6 : Planification stratégique

- R.12 Anticipation et intégration des tendances : Le CÉP recommande que l'Assemblée professorale mandate un comité chargé de réaliser, d'ici juin 2020, une planification stratégique sur les tendances actuelles et émergentes et les stratégies à mettre en œuvre pour favoriser leur intégration au sein du programme.
- R.13 Anticipation des besoins en termes de ressources humaines : Le CÉP recommande que l'Assemblée professorale mandate un comité chargé de réaliser, d'ici janvier 2020, une planification stratégique pour cerner les besoins et les profils recherchés pour les futures embauches.

### **Les décisions institutionnelles**

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté des lettres et sciences humaines lors de sa séance du 30 janvier 2018.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en novembre 2018. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de doctorat en psychologie ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 13 mars 2019.

Lors de sa réunion du 27 mars 2019, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de doctorat en psychologie.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes